

**COMPTE RENDU
DU BUREAU DU 20/10/2021**

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, M. DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, M. GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno.

Représentés : POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

Excusés : Mme DION Valentine, M. DE POUILLY Jean, M. RICHELET Jean-Pol

Absents : Mrs. COLSON Pascal, THIERION Vincent

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe et Mme CANNEAUX Marie, Cheffe de service, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

POINTS DELIBERATIFS

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15/09/21

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 15/09/21 avec la modification de la liste des élus excusés.

2. HABITAT :

• **Dispositif toitures/façades : Examen de demandes de subvention**

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour des rénovations de toitures/ façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention proposée
M. COMELLI Joël	23 Rue de l'Ardenne 08250 OLIZY- PRIMAT	Propriétaire Occupant (PO)	Toiture	5 469,00 €	5 469,00 €	820,35 €
M. MACHINET Lucien	4 Route de Grandham 08250 AUTRY	PO	Toiture	6 787,55 €	6 787,55 €	1 018,13 €
Mme DRAPPIER Florence	41 Rue de la Fontaine 08240 NOUART	PO	Toiture	3 949,00 €	3 949,00 €	592,35 €
M. GRANDHAYE Christopher	3 Rue de la Retourne 08310 MONT SAINT REMY	PO	Toiture	8 120,20 €	7 878,20 €	1 181,73 €

Mme COLLIN Anne M. CHAPPUY Damien	54 Rue Guillaume de Machaut 08310 MACHAULT	PB	Toiture	4 367,88 €	4 268,88 €	640,33 €
M. Mme MANSART Jean-Michel	5 Rue Principale 08240 BELVAL BOIS DES DAMES	PO	Toiture	11 702,90 €	10 000,00 €	1 500,00 €

Montant subventions toiture	Nombre de dossiers	6	40 396,53 €	38 352,63 €	5 752,89 €
-----------------------------	--------------------	---	-------------	-------------	------------

• **Habiter Mieux : Examen de demandes de subvention**

Le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
M. Mme VARLET Daniel	10 Rue du Moulin 08250 OLIZY-PRIMAT	Autonomie		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	4 632,04 €	4 210,95 €	4 210,95 €	421,00 €	280,39 €	140,61 €
M. BESANCON Roman Mme MELIN Désirée	4 Rue du Four à Chaux 08400 QUATRE-CHAMPS	Précarité énergétique	81,40%	Isolation plancher sur local non chauffé, Changement des menuiseries, Installation d'un poêle à granulés de bois	49 828,77 €	46 386,54 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
Mme POTIER Moïsette	50 Rue Notre Dame 08400 FALAISE	Précarité énergétique	36,10%	Installation d'une chaudière à pellets, réfection complète de la toiture, changement des menuiseries, isolation du plancher des combles perdus	58 646,06 €	54 958,10 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
Mme BOUDIN Georgette	3 Cité Garcia 08400 VOUZIER	Précarité énergétique	40,20%	Réfection complète de la toiture, isolation d'un plancher sur local non chauffé, isolation du plancher des combles perdu et changement des menuiseries	37 956,46 €	35 801,35 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Mme GEHENOT Marion	1 Rue Saint Martin 08400 QUATRE-CHAMPS	Précarité énergétique	72,50%	Isolation, changement des menuiseries, installation d'une VMC	37 817,94 €	35 521,11 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
*GIR : Groupe iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.					188 881,27 €	176 878,05 €	124 210,95 €	12 421,00 €	7 774,39 €	4 646,61 €

3. SERVICE A LA PERSONNE

- Attribution d'une subvention à l'association Les Petits Choux

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité à l'association LES PETITS CHOUX une subvention, de manière exceptionnelle, dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Aide au lancement de l'activité

Montant de la subvention forfaitaire : 1 200 €

Cette subvention sera versée à la notification de la présente décision.

Le bilan d'activités 2021 devra être transmis avant le 30/06/22.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

4. MARCHE PUBLIC

- Attribution du Lot 7 du marché de travaux pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Vouziers

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le BUREAU :

- DECIDE d'attribuer à l'unanimité le marché - Lot n°7 : « Electricité » - à l'attributaire VAUTHIER pour un montant de **68 150,92 € HT**

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- Attribution du marché de collecte sélective des multi matériaux et du verre par apport volontaire

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau :

- DECIDE d'autoriser le Président à signer le marché de collecte sélective des multi matériaux et du verre par apport volontaire avec l'attributaire URBASER choisi par la Commission d'appel d'offres pour un montant global estimé à 740 934,00 € pour le lot 1 et 158 066,00 € pour le lot 2.

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

5. AVENANT AU MARCHE « ASSURANCES STATUTAIRES »

Considérant la négociation engagée avec la CNP Assurances ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant figurant en annexe de la présente délibération, à effet au 1er janvier 2022.

Séance levée à 20h00.

Fait à Vouziers,

Le 27 OCT. 2021

Le Président,


Benoit SINGLIT



